

**Direction de la Voirie
et des Déplacements**
Service des canaux

ARRÊT DE LA NAVIGATION



AVIS À LA BATELLERIE n° 2026 - 70

CANAL DE L'OURCQ À GRAND GABARIT

Paris, le 25 juin 2026

Ouverture de la baignade en milieu naturel et cohabitation d'activités nautiques multiples

Bassin de la Villette, entre le pont de la rue de Crimée et l'écluse de la Villette (n°1 et 2) du canal Saint-Martin

Du samedi 04 juillet au dimanche 13 septembre 2026 de 10h00 à 21h00

Durant cette période, pour la sécurité de tous, **la navigation aux bateaux de fret est interdite aux heures d'ouverture au public de la baignade de 10h00 à 21h00 sur la totalité du bassin de la Villette** entre le pont de la rue de Crimée (P.K 0.786) et l'écluse 1-2 du canal Saint-Martin (P.K 0.000)

En dehors des horaires d'ouverture de la baignade, en cas de perte de contrôle d'un bateau, il est demandé au conducteur d'utiliser les signaux sonores suivants :

- d'abord « 4 sons brefs » signifiant : « je ne suis pas maître de la manœuvre »,
- suivis, si nécessaire, « d'une série de sons très brefs » signifiants : « danger imminent d'abordage »

Le service de canaux remercie des usagers de leur compréhension pour la gêne qui pourrait leur être occasionnée.

En application de l'arrêté préfectoral n° 75-2026-06-12-00015.

Marie-Pierre PADOVANI



La responsable du service des canaux

Date limite d'affichage : 14 septembre 2026

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, le destinataire bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Vous pouvez pour cela vous adresser à patricia.rodriques@paris.fr.